

Procès verbal

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 22 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Geneviève MARQUET.

Secrétaire de la séance : Ghislaine CALMEJANE

Présents : Geneviève MARQUET, Alexandre POUJOLS, Bertrand FRAYSSE, Sylvie AUDY BARTHEL, Christophe PERROT, Eric PRUCHON, Ghislaine CALMEJANE

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2026
- Délibération de désignation des délégués et suppléants aux élections sénatoriales
- Délibération de désignation des représentants AGEDI
- Délibérations pour acceptation de 2 courriers reçus concernant les travaux d'élargissement de chemin de La Darse Basse
- Délibération pour l'enfouissement du réseau téléphonique à Laveissière
- Affaires diverses

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2026 :

Après lecture du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2026 par Mme le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

Délibérations du Conseil :

Désignation des délégués et suppléants du Conseil Municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026 (N° DE_035_2026)

Le vendredi 5 juin 2026 à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal sur convocation du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance Madame CALMEJANE Ghislaine

Mesdames, Messieurs,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs

suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune du Trioulou sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral.

Résultats du scrutin

- **Délégué 1** : Geneviève MARQUET, 7 voix
- **Suppléant 1** : CALMEJANE Ghislaine 7 voix
- **Suppléant 2** : FRAYSSE Bertrand, 7 voix
- **Suppléant 3** : POUJOLS Alexandre, 7 voix

Délibération : adoptée

Désignation des représentants du Trioulou à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_036_2026)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune du Trioulou au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Madame le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil Municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉSIGNE en qualité de représentant **titulaire** : **Mme MARQUET Geneviève, Maire.**

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme CALMEJANE Ghislaine, 1ère adjointe.**
- 2. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- 3. AUTORISE** Madame / Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à **Le Trioulou**, le 05 juin 2026.

Le Maire,

Délibération : adoptée

ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE A LAVEISSIERE (N° DE_038_2026)

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 18 300,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 03 Décembre 2020, avec effet au 1er janvier 2021, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1er versement de 4 575,00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Madame le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Fait à Le Trioulou, le 05 juin 2026

Pour copie conforme, Le Maire

Délibération : adoptée

Dons aux associations (N° DE_039_2026)

Vu l'article L. 1611-4 du Code Général des Collectivités territoriales;

Vu l'article L. 2311-7 du code Général des Collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget;

Considérant que l'attribution des subventions, présentée dans le tableau ci-dessous, revêt un intérêt communal;

Association	Subvention 2025	Subvention 2026
Sapeurs Pompiers de Bagnac	50 €	50 €

France Alzheimer	50 €	50 €
Les Vieilles Romances	50 €	50 €
GDA	50 €	50 €
Donneurs de sang Maurs	100 €	100 €
Comité des Fêtes	50 €	50 €
APE St Constant/St Santin	100 €	100 €
Amicale pompiers Maurs	100 €	100 €
ADMR	100 €	100 €
FNACA	50 €	50 €
ASED CANTAL ADAVEMIC	100 €	100 €
ACCA du Trioulou	50 €	50 €

Ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve le versement de ces subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Autorise Madame le Maire à procéder au versement des dites subventions sur l'exercice 2026.

Délibération : adoptée

Acceptation d'une cession à titre gratuit de parcelles pour l'élargissement du chemin de la Darse Basse (N° DE_037_2026)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'élargissement du chemin de la Darse Basse, Madame Montillet Marie-Françoise et M. et Mme GAZAL Géraud, propriétaires des parcelles situées autour du chemin de la Darse Basse, ont envoyé un courrier de proposition de cession gratuite de terrain pour les travaux d'élargissement du chemin de la Darse Basse.

Après lecture de ces courriers (cf annexes), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'accepter ces courriers et les modalités de cession qui y sont décrites.

Délibération : adoptée

Point commissions :

Mme le Maire fait un point sur les différents travaux des commissions

- Commission de l'Eau :

2 consommations excessives dont l'origine a été trouvée et réglée.

1 compteur a été changé à Nautuc.

- Commission Voirie :

Cette semaine, l'entreprise Figeac a passé l'épareuse sur 2 jours (3 et 4 juin).

- Commission Bâtiments Communaux :

Le ménage de l'église a été fait lundi 25 mai et la bannière installée.

- Commission Environnement, Culture et Tourisme :

L'affiche de l'exposition du mois d'août est terminée et présentée au Conseil Municipal par Mme le Maire.

Panneaux du sentier "Des abeilles au miel": il faut remettre un fourreau pour les panneaux abîmés : Patrick Puissant.

DIVERS

- Commissions thématiques à la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne :
 - M. Fraysse et M. Pruchon se proposent à l'agriculture
 - Mme Marquet se propose au tourisme
 - Mme Calmejane à la culture et la vie associative
- Mme le Maire expose au Conseil Municipal le planning des réunions passées et à venir.

La séance est levée à 19h40

Geneviève MARQUET
Président de séance

Ghislaine CALMEJANE
Secrétaire de séance